

CAHIER DES CHARGES POUR L'ACCUEIL D'UNE MANIFESTATION ORGANISÉE PAR LA LIGUE

Ce cahier des charges est applicable par le club qui coorganise avec la Ligue et accueille la compétition. Charge au club coorganisateur de s'assurer qu'il puisse satisfaire à ces différents critères dès qu'il postule à l'accueil et l'organisation de l'une ou l'autre des compétitions, parmi lesquelles :

Championnats de Ligue Jeunes par Zid
Championnats Académiques Scolaires (Ecoles et Collèges)
Regroupement (en général dernière ronde) Interclubs Inter-Départemental Picard -
Régionale - Pré-Nationale – Nationale 4
Coupe de la Parité (Phase Ligue ou Inter-Zid)
Toute autre manifestation organisée par la Ligue

Candidature :

La Ligue lance un appel à candidature chaque fois qu'elle le juge utile et nécessaire via un mailing aux clubs et/ou les comptes-rendus de ses réunions et/ou son site internet ou sa page Facebook pour toute manifestation qu'elle organise ou coordonne.

Le club qui pose sa candidature à l'organisation d'une manifestation doit pouvoir présenter les garanties de respect du présent cahier des charges. Il peut proposer à la Direction Régionale de l'Arbitrage, un arbitre qualifié (non-joueur), membre de son club (voir article « Arbitrage »). Toute candidature d'un club à l'organisation d'une manifestation gérée par la Ligue doit être formulée auprès du Comité Directeur de la Ligue.

Responsabilités :

La Ligue et le club coorganisateur assument et partagent les champs de responsabilités selon les différents domaines de compétences de chacun (en termes d'assurance, de responsabilité civile, de gestion organisationnelle, de communication, de droits à l'image, de coûts, etc.)

Salle de jeu

Elle doit être bien éclairée, suffisamment spacieuse pour accueillir le nombre d'équipes et de joueurs attendus. Le club organisateur est responsable de l'installation et du rangement des salles.

Salle d'analyse



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

Siège social : 52, rue de Soubise 59140 Dunkerque

<http://ehdf.fr>

N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804**

Siret : **822 874 970 00038**

Si une salle d'analyse est requise, elle doit être dans le même bâtiment avec une bonne isolation phonique entre les deux salles ou à proximité et dans ce cas accessible sans devoir traverser les voix de circulation ouvertes aux véhicules motorisés (condition obligatoire pour les manifestations destinées exclusivement aux jeunes (Championnats Scolaires ; Championnat de Ligue Jeunes).

Parking

Il doit se situer à proximité et disposer d'un nombre d'emplacements suffisant, avec un fléchage en ville (ou communiqué auparavant aux clubs) pour y arriver si nécessaire. L'adresse de la salle de jeu sera communiquée dès que possible - et au moins 3 semaines en amont de l'évènement - à la Ligue et à l'arbitre principal.

Toilettes

Elles sont accessibles (y compris aux personnes à mobilité réduite) et équipées de papier hygiénique, de serviettes pour les mains et de poubelles en quantité suffisantes, sous la responsabilité du club coorganisateur.

Matériel :

Tout le matériel doit être prévu (jeux, pendules électroniques peuvent être fournis par la Ligue ou le CDJE) feuilles de parties, écriteaux avec le nom des équipes, numéros de tables.

Les jeux disponibles en salle d'analyse sont fournis par le club coorganisateur, ou par chaque club à son usage propre. Ceci doit être connu à l'avance pour une communication claire et sans ambiguïté.

Arbitrage :

Les arbitres sont désignés par le Comité Directeur de la Ligue sur proposition de la DRA, les frais inhérents à leur indemnité, hébergement, déplacement sont pris en charge par la Ligue.

L'arbitre doit être non-joueur dès lors que deux matchs au moins sont regroupés.

Buvette Restauration :

Le club coorganisateur gère la buvette, apporte les ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à son bon fonctionnement et en retire les bénéfices. Il fait la déclaration officielle de buvette auprès du Maire de la commune où se déroule la manifestation.

L'affichage des prix pratiqués doit être clairement visible depuis plusieurs endroits de la salle, Attention toutefois à ne pas pratiquer des prix trop élevés !



Protocole de cérémonie de clôture :

La Municipalité doit être sollicitée par le président du club coorganisateur pour offrir un vin d'honneur à l'issue de la manifestation. La Ligue fournira l'ensemble des coupes, médailles, trophées et autres diplômes qui seront remis aux différents lauréats.

Les équipes et les joueurs sont invités à rester jusqu'à cette cérémonie officielle de remise des coupes, en cas d'absence, aucune récompense ne sera attribuée.

La Ligue invitera l'ensemble des présidents des clubs, les élus (Conseil Général, Conseil Régional, Députés) et la presse régionale (tout média). Le club coorganisateur invitera la presse locale (tout média).

Les objectifs de tels protocoles sont évidemment de promouvoir notre discipline auprès des médias, des élus et du grand public, dans un but de développement de masse. Ils permettent aussi de valoriser et de récompenser chaque joueuse, chaque joueur, chaque équipe, chaque club participant ou lauréat.

Communication :

Au préalable :

La Ligue communiquera par mail aux clubs et via son site Internet et sa page Facebook sur le type de compétition, le lieu précis, les dates, horaires, modalités d'inscription, coordonnées du club coorganisateur et de l'arbitre principal et toute autre information utile.

Le club coorganisateur prendra contact avec l'arbitre principal dès que possible pour qu'ils finalisent ensemble les détails de l'organisation. L'arbitre principal, le club hôte et la Ligue organisatrice resteront en lien et contacts réguliers pour préciser le nombre de participants et ajuster les contraintes organisationnelles qui y sont liées.

Le club hôte et la Ligue se mettront en contact rapidement pour que les coupes, médailles, trophées et autres diplômes éventuels ainsi que le matériel nécessaire puissent être disponibles sur place le jour de la cérémonie de clôture.

Durant et après la manifestation :

La Ligue et le club hôte auront librement autorité et compétences pour communiquer sur la tenue, le déroulement et les classements à l'issue de l'évènement.

Remarque :

Toute particularité ou problème éventuellement rencontré, ne figurant pas dans ce présent cahier des charges, devrait pouvoir trouver une réponse et une solution la plus adaptée en concertation entre les différents acteurs impliqués et selon les principes de bon sens et de bienveillances qui s'imposent naturellement à chacun.

Cahier des charges validé par le Comité Directeur de la Ligue réuni le 26 mars 2022.